

**Concertation continue sur le projet  
d'Eastman  
Construction d'une usine de recyclage  
moléculaire des plastiques en Normandie**

**Compte-rendu de la première réunion publique de la  
concertation continue**

**5 avril 2023**

## 1. L'organisation de la réunion

### 1.1 En tribune

- **JP KUIJPERS**, Directeur Général France, Eastman
- **Jean-Louis LAURE**, garant désigné par la CNDP
- **Catalina MAZOYER**, Directrice des Ressources Humaines France, Eastman
- **Godefroy MOTTE**, Conseiller spécial projet, Eastman
- **Dominique PACORY**, délégué régional Normandie, CNDP
- **Cédric PERBEN**, Responsable projet et solutions circulaires France, Eastman
- **Patrick PESQUET**, maire de Saint-Jean-de-Folleville

### 1.2 Le déroulé de la réunion

#### 1. Introduction

Propos introductifs par Jean-Louis LAURE, garant de la CNDP

Présentation de l'objet de la réunion et de son déroulé par **Laura DUCOULOMBIER**, APc

2. Contextualisation du projet d'Eastman et de sa concertation continue dans le cadre des autres projets portés sur le territoire par **Jean-Louis LAURE**, garant de la CNDP et **Patrick PESQUET**, maire de Saint-Jean-de-Folleville
3. Échanges avec la salle
4. Présentation du projet d'usine de recyclage moléculaire des plastiques d'Eastman, ses avancées et les prochaines étapes par **JP KUIJPERS**, **Cédric PERBEN**, **Godefroy MOTTE** et **Catalina MAZOYER**
5. Échanges avec la salle
6. Présentation du dispositif de concertation continue par **LAURA DUCOULOMBIER**
7. Échanges avec la salle
8. Conclusion par Jean-Louis LAURE et Patrick PESQUET

*La réunion a duré 1h30, de 18h30 à 20h, et a réuni entre 30 et 35 participants. Plusieurs personnes indiquent assister à leur première réunion publique autour du projet d'Eastman.*

## 2. Introduction

**Jean-Louis LAURE et Laura DUCOULOMBIER accueillent les participants.**

**Jean-Louis LAURE** demande aux participants si certains assistent pour la première fois à une réunion publique autour du projet d'usine d'Eastman. Environ une dizaine de personnes se manifeste.

**Jean-Louis LAURE** rappelle que la phase de concertation continue suit celle de concertation préalable, qui s'est finie en novembre 2022 et a permis d'échanger sur l'opportunité du projet, les caractéristiques principales ainsi que les orientations données par le maître d'ouvrage. À la suite de cette concertation préalable, les garants ont publié un bilan avec des demandes de précisions et des recommandations, sur lesquels le garant dit qu'il reviendra plus tard.

**Laura DUCOULOMBIER** présente le déroulé de la réunion publique. Cette première réunion à se tenir dans le cadre de la concertation continue autour du projet d'usine de recyclage moléculaire des plastiques d'Eastman avait pour objectif de présenter le cadre et les outils de la concertation continue ainsi que de partager les avancées notables et évolutions du projet depuis la clôture de la concertation préalable, en novembre 2022.

**Patrick PESQUET, maire de Saint-Jean-de-Folleville et vice-président de Caux Seine Agglo à l'aménagement,** remercie les participants de leur présence, et rappelle que la Communauté d'agglomération est très attentive au développement de nombreux projets sur son territoire, comme les projets d'Air Liquide, d'Eastman et de Futerro. Ces derniers sont symptomatiques des synergies fortes que cherche à construire la Communauté d'agglomération, bien que tous aient des enjeux et des spécificités distinctes. Monsieur Pesquet dit également que la communauté d'agglomération est très heureuse de pouvoir participer aux consultations du public qui se tiennent autour de ces projets.

## 3. Contextualisation du projet d'Eastman et de la concertation continue dans le cadre des autres projets portés sur le territoire

### 3.1 Présentation de la CNDP

**Jean-Louis LAURE, garant de la CNDP,** présente brièvement la Commission nationale du débat public (CNDP),<sup>1</sup> pour ceux qui ne la connaissent pas. Il rappelle que le garant de la concertation se doit d'être neutre, sans émettre d'avis sur le fond du projet. Il est indépendant, sans intérêt avec le projet ni avec le maître d'ouvrage.

---

<sup>1</sup> La CNDP est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) qui est saisie sur des projets représentant un coût important (seuil financier) pour garantir la participation du public.

**Monsieur LAURE** évoque les six grands principes de la CNDP : l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'argumentation, l'égalité de traitement et l'inclusion. Il rappelle que la CNDP est là pour permettre à chacun de développer son avis à l'égard du projet qui est soumis à consultation, et que toutes les paroles ont la même valeur. L'objectif est également de faire en sorte que même les publics les plus éloignés puissent être associés aux discussions autour du projet.

**Monsieur LAURE** ajoute qu'il y a des garants désignés par projet, et qu'il y a également des délégués régionaux de la CNDP. Il présente Monsieur Dominique Pacory, délégué régional pour la Normandie de la CNDP, dont la présence témoigne de la préoccupation de la CNDP de bien coordonner les concertations successives ou simultanées sur le territoire.

### 3.2 Le bilan des garants après la concertation préalable et la phase de concertation continue

**Monsieur LAURE** présente brièvement la temporalité de la concertation continue. Il rappelle qu'alors que la concertation préalable est plutôt une phase de concertation « amont », la concertation continue est pour sa part une phase de concertation « aval », avant le début des travaux, qui couvre la phase de dépôt des autorisations environnementales et permis de construire.

**Jean-Louis LAURE** rappelle que les garants de la concertation préalable, lui-même et **Madame Isabelle JARRY**, ont publié un bilan avec des demandes de précisions et des recommandations.

Parmi les demandes de précisions, **Monsieur Laure** mentionne notamment : l'approvisionnement en matières premières plastiques, le chantier de l'usine et sa montée en charge, la gestion des déchets et des rejets, ainsi que l'insertion paysagère et la gestion des zones humides.

Concernant les recommandations, le garant rappelle que la CNDP a demandé à Eastman de travailler sur les points suivants : une présentation argumentée de la décision d'investissement d'Eastman, la création d'une instance de concertation permanente, la diffusion des études, la remise à plat de la communication ainsi qu'une attention particulière pendant la phase de chantier.

**Jean-Louis LAURE** explique que l'objectif de la réunion de ce soir est de présenter les suites du projet d'Eastman. Il reconnaît également qu'il y a beaucoup de projets en cours sur le territoire de Caux Seine Agglo, qui en sont tous à des stades d'avancement différents. L'offre de participation du public doit avoir une cohérence, ce à quoi la CNDP sera attentive.

**Laura DUCOULOMBIER** passe la parole au public pour recueillir des questions, mais aucune question n'est posée à ce stade.

## 4. Présentation du projet d'Eastman, ses avancées et les prochaines étapes

### 4.1. Les représentants d'Eastman et les enseignements de la concertation préalable

**Joris-Paul KUIJPERS**, nouveau directeur général d'Eastman Circular Solutions France, se présente et revient sur son rôle au sein du projet. Il rappelle que toutes les équipes d'Eastman en France et aux Etats-Unis, ainsi que les consultants travaillant sur le projet, sont tous mobilisés pour promouvoir l'économie circulaire pour les plastiques. Il remercie les acteurs locaux pour leur engagement et leur soutien dans l'avancée du projet.

**Godefroy MOTTE** rappelle que plusieurs participants à la concertation préalable avaient fait valoir le risque d'inondation que représente une crue éventuelle de la Seine, qu'elle soit centennale ou millénale. Il confirme que la priorité d'Eastman est d'assurer la sécurité du site pour prévenir tout risque d'inondation. A cet effet, Eastman travaille avec des cabinets d'étude pour déterminer un degré d'élévation du site optimal. Ces réflexions seront partagées plus tard dans la réunion.

**Monsieur MOTTE** confirme également que l'un des enseignements principaux de la concertation préalable a été la rencontre avec les « Nez Normands » grâce à l'association ATMO Normandie. Eastman a pris conscience de l'enjeu majeur que peuvent représenter les nuisances olfactives pour les riverains, et s'engage à limiter les nuisances en plaçant la fosse de réception des combustibles et déchets dans une enceinte dépressurisée. Eastman travaillera également avec le réseau des Nez Normands pour évaluer et contrôler le niveau d'odeur.

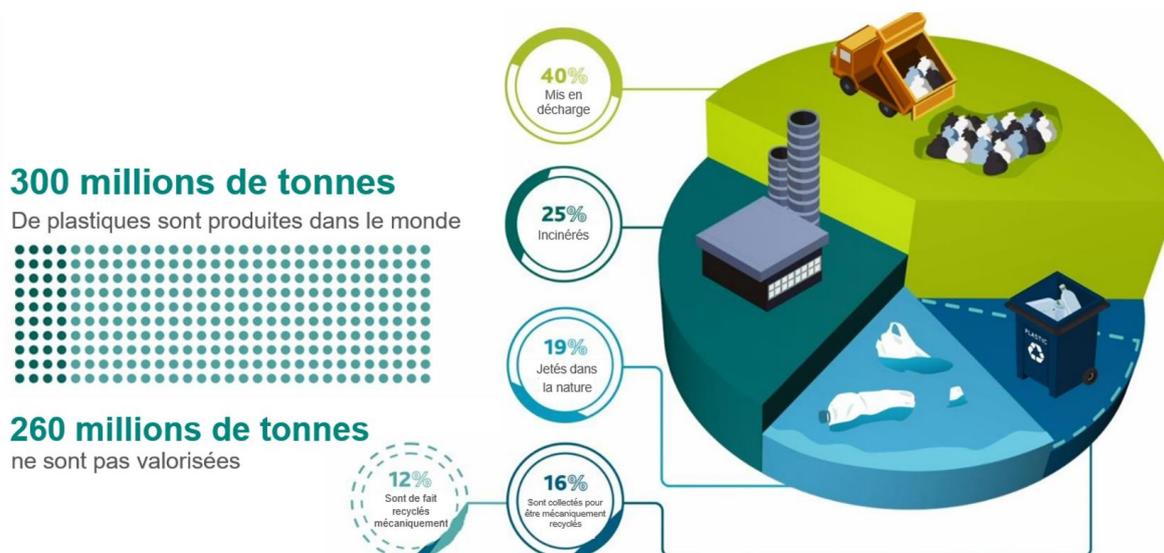
**Monsieur MOTTE** revient également sur les enseignements en matière de ressources humaines. La concertation préalable a permis de réitérer le besoin de s'appuyer sur l'écosystème local d'emploi et de formation. Par ailleurs, Monsieur Motte rappelle que la priorité sera d'anticiper les besoins, ce qu'Eastman a commencé à faire en recrutant une DRH France, en ouvrant un bureau à Port-Jérôme-sur-Seine et en prévoyant de développer un site internet en français à destination des personnes souhaitant postuler à l'usine d'Eastman.

Concernant les engagements pris par le maître d'ouvrage, **Godefroy MOTTE** rappelle qu'ils étaient de deux ordres : des engagements sur le plan logistique, et des engagements sur la communication et la participation. Concernant la logistique, Eastman s'est engagé à s'approvisionner en France et en Europe, avec une volonté de privilégier les déchets français. Pour ce qui est des combustibles, ils seront principalement d'origine française en priorisant la Normandie et les régions limitrophes. Eastman va également explorer des opportunités de transports alternatifs, pour limiter le fret routier. Monsieur Motte confirme qu'Eastman souhaite avancer par itération, et continue à renforcer ses engagements et à évaluer l'impact global de son projet sur l'environnement, en partenariat avec les acteurs locaux.

**Monsieur MOTTE** conclut en revenant sur les engagements en matière de communication et de participation du public. Il rappelle qu'Eastman s'est engagé à diffuser les conclusions et synthèses des études menées autour du projet sur le site internet de la concertation, et qu'un Comité de suivi du projet sera mis en place jusqu'à la phase de travaux.

## 4.2. L'évolution du projet depuis la fin de la concertation préalable

**Cédric PERBEN, Responsable du projet et des solutions circulaires pour Eastman en France** indique que le projet d'Eastman continue à évoluer, avec un objectif qui demeure inchangé : une usine française, afin de traiter des déchets en priorité français, au service de clients français. Il commente le schéma affiché en rappelant que le projet d'Eastman s'inscrit dans un contexte particulier, où la demande pour la matière plastique recyclée ne fait qu'augmenter, et où il existe un réel besoin de développer de nouvelles solutions de recyclage face aux limites connues des technologies de recyclage existantes.



Le contexte législatif évolue lui aussi, à la fois à l'échelle française et européenne, pour pousser toujours plus au recyclage et à l'incorporation de matière plastique recyclée dans les produits finis. Il souligne que le projet d'Eastman peut à ce titre compter sur le soutien continu des pouvoirs publics locaux et nationaux, ainsi de tous les partenaires d'Eastman en France, et qu'il s'inscrit dans le cadre du plan de soutien à l'économie France 2030.

**Monsieur PERBEN** revient ensuite sur le calendrier du projet, qui suit son cours depuis la fin de la concertation préalable en novembre 2022. Il confirme qu'Eastman tient toujours ses délais, et que toutes les équipes sont mobilisées pour faire en sorte que le calendrier soit tenu, car l'attente autour du projet est très forte. Il rappelle qu'Eastman entre maintenant dans la phase de concertation continue, qui durera jusqu'à l'enquête publique.

**Monsieur PERBEN** reconnaît que certains des paramètres du projet ont néanmoins évolué ces derniers mois, bien que cela n'ait pas d'incidence sur la réalisation du projet. C'est le cas notamment de la capacité de traitement de l'usine. Cette dernière montera en puissance en deux phases successives. Au terme de la deuxième montée en puissance, l'usine aura une capacité de traitement de 220 kt de plastiques riches en polyester, pour une production de rPET (PET recyclé) de 200 kt. Ces évolutions signifient également une augmentation des coûts de construction de l'usine, une augmentation également imputable à l'inflation. La première phase de montée en puissance sera d'un milliard d'euros. Eastman a par ailleurs revu à la hausse ses besoins en main d'œuvre, avec maintenant 350 emplois directs (330 emplois annoncés précédemment). La mise en service de l'usine est elle prévue pour 2026, pour prendre en compte le temps d'instruction des demandes d'autorisations environnementales, parties intégrantes du processus d'ouverture d'une usine.

**Cédric PERBEN** ajoute que le projet d'Eastman en France, duquel il est question ce soir, s'inscrit dans la stratégie globale menée par Eastman en faveur de l'économie circulaire. A ce titre, Eastman a notamment prévu la construction d'une usine aux Etats-Unis, dont l'inauguration est prévue pour septembre 2023 à Kingsport, siège social de l'entreprise. L'usine en France bénéficiera de l'expérience acquise pour la formation des personnels et pour le démarrage début 2026. Eastman a également annoncé la construction d'une deuxième usine aux Etats-Unis, dont la capacité de traitement devrait être de plus de 200 000 tonnes et dont la localisation sera annoncée prochainement.

**Monsieur PERBEN** revient ensuite sur les principales avancées du projet depuis novembre 2022. Il partage des évolutions concernant l'approvisionnement en déchets du site, sujet qui était revenu à de nombreuses reprises lors des différentes réunions de la concertation préalable. Aujourd'hui, Eastman est en mesure de partager que des contrats d'approvisionnement ont été sécurisés avec plusieurs acteurs en France et en Europe. C'est environ 70% des déchets nécessaires à la première montée en puissance qui sont sécurisés à l'heure actuelle. Monsieur Perben confirme qu'Eastman est confiant de pouvoir atteindre l'objectif fixé de 80% des déchets nécessaires à la première montée en puissance sécurisés d'ici à la fin de l'année 2023.

**Godefroy MOTTE** revient sur les réflexions qui ont également été menées sur l'élévation optimale du terrain sur lequel sera construit l'usine d'Eastman. Il rappelle que c'est un sujet très important, qui dépendra des besoins de sécurité du site, mais aussi du respect des calculs de compensations hydrauliques et des normes environnementales. La décision finale sera prise en concertation avec les différents acteurs impliqués, notamment les services de l'État, dans le cadre des demandes d'autorisations environnementales et des permis de construire. L'élévation du terrain devrait être entre 5m7 et 6m30. Le travail devrait commencer dans le courant de l'année 2023.

**Monsieur MOTTE** apporte également des précisions concernant les remblais qui serviront à surélever le terrain. Eastman a engagé un cabinet d'étude, Artelia, pour réaliser une étude détaillée sur le sujet. Ces remblais proviendraient de la concession des granulats marins de la côte d'albâtre. Ces granulats seraient acheminés par des péniches qui déchargeraient les

granulats sur le site. Monsieur MOTTE attire l'attention sur le fait que cette opération sera similaire à celle en cours chez Air Liquide sur la parcelle à côté de celle d'Eastman.

**Une participante** demande si les options de surélévation du site sur pilotis ont été abandonnées.

**Cédric PERBEN** répond qu'en effet, ces options ont été abandonnées car il est trop compliqué de surélever sur pilotis toute l'usine

**Cédric PERBEN** présente ensuite le calendrier putatif de la demande d'autorisation environnementale. Il rappelle qu'aujourd'hui, les équipes d'Eastman sont principalement mobilisées sur la préparation de la demande d'autorisation environnementale. Actuellement, Eastman est dans une phase de préparation de cette demande, durant laquelle de nombreuses études sont menées. C'est le cas notamment du diagnostic archéologique, qui sera piloté par l'INRAP et pourra conduire à une présence sur la parcelle d'Eastman sans que cela ne signifie que des travaux ont commencé. Monsieur Perben informe le public que le dépôt de demande d'autorisation environnementale est actuellement envisagé fin juin. Il rappelle que s'ouvrira ensuite la période d'instruction de cette demande par les services de l'État, qui devrait durer au moins jusqu'à la fin de l'année. Le début des travaux est prévu pour le début de l'année prochaine.

**Laura DUCOULOMBIER** ajoute que durant cette période se tiendra notamment l'enquête publique, afin de recueillir les avis et questions du public.

**Catalina MAZOYER**, Responsable des Ressources Humaines d'Eastman en France, présente ensuite les évolutions du projet sur les questions de formation et de recrutement. Elle informe le public de l'ouverture d'un bureau d'Eastman à Port-Jérôme-sur Seine, et que son rôle est actuellement de mener des réflexions sur la stratégie d'Eastman en matière d'emplois et de formation. Madame Mazoyer travaille à la mise en place d'un réseau avec les écoles et les universités locales et régionales, qui serviront la stratégie plus globale de ressources humaines. Elle confirme que l'enjeu d'Eastman est surtout de se faire connaître autour de Rouen et du Havre, ce qui veut dire implanter Eastman dans la région et travailler sur la marque employeur de l'entreprise. Elle souligne également que dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sociale d'Eastman, il faudra impérativement associer les partenaires locaux aux réflexions. L'objectif est de recruter 350 personnes pour l'usine à pleine capacité.

**Madame MAZOYER** revient ensuite sur les prochaines étapes de la stratégie RH. Elle indique qu'Eastman participera à quatre forums d'ici à la fin de l'année, qui seront une occasion de présenter Eastman et les enjeux de l'usine. Par ailleurs, Eastman travaille à une politique en faveur de l'apprentissage, au niveau régional et national. Madame Mazoyer précise qu'Eastman souhaite se tourner vers tous les publics et le plus de profils possibles ; c'est pourquoi l'entreprise va travailler avec l'ensemble des partenaires (mission emploi locale, APEC, Pôle emploi,...) ainsi que les établissements de formation, comme le lycée

Schuman au Havre ou encore le lycée Galilée. Il s'agit de construire une relation de confiance avec les acteurs locaux, et développer de contacts et des relations le plus rapidement possible.

### 4.3. Echanges avec le public

**Un participant** s'interroge sur le processus d'enquête publique, et se demande notamment combien de temps durerait cette nouvelle phase de concertation ?

**Cédric PERBEN** répond que l'enquête publique devrait avoir lieu fin septembre ou début octobre tel qu'envisagé pour le moment, mais que ça dépendra de la vitesse à laquelle la demande d'autorisation environnementale sera instruite.

**Laura DUCOULOMBIER** précise que l'enquête publique dure normalement un mois, avec possibilité de prolonger quinze jours à la demande du Commissaire enquêteur qui supervise la procédure.

**Une participante** revient sur le souhait d'Eastman d'assouplir les règles liées à l'apprentissage, en demandant à quel niveau et auprès de qui Eastman compte mener ces actions.

**Catalina MAZOYER** répond qu'Eastman doit trouver des solutions pour que les contrats des apprentis puissent être faits sur un autre site qu'un site français. Elle rappelle que pour les ingénieurs c'est possible, mais que pour les cycles bac +2 c'est impossible. Eastman souhaite qu'un détachement à l'étranger soit possible.

**Un participant** rappelle qu'une usine germano-espagnole, Siemens Gamesa, s'est implantée au Havre et qu'ils ont dû faire face à des besoins de recrutement aussi. Le participant demande si Eastman a échangé avec eux.

**Cédric PERBEN et Catalina MAZOYER** précisent qu'un échange est prévu avec eux sur la partie emploi et formation. Ils précisent qu'une dizaine de rencontres sont prévues avec les acteurs du territoire. Il faut être inventif car le chômage est en baisse et les gens ne veulent pas nécessairement se déplacer sur de longues distances pour aller travailler tous les jours, ce qui rend les enjeux d'autant plus complexes.

**Un participant** demande si Eastman est au courant qu'une navette va être mise à disposition pour faciliter les transports autour de la zone de Port-Jérôme-sur-Seine.

**Cédric PERBEN** répond qu'Eastman est au courant et contribue aux travaux d'étude et aux réflexions menées par Caux Seine Agglo à ce sujet.

**Monsieur PESQUET, maire de Saint-Jean-de-Folleville,** précise qu'une communication autour de cette navette, qui devrait s'appeler Taxi Rail, est prévue par la communauté d'agglomération de Caux Seine Agglo. L'idée est de proposer des schémas qui permettent de remplacer la voiture, et d'acheminer les gens depuis Le Havre vers Port-Jérôme-sur-Seine, qui est un territoire qui a plus d'emplois qu'il n'y a d'actifs.

**Une participante** pose une question sur l'approvisionnement en matières premières. Elle se demande notamment si les déchets reçus seront déjà triés, ou si une phase de tri est à prévoir sur le site d'Eastman.

**Cédric PERBEN,** confirme qu'Eastman travaille sur plusieurs modèles, et va développer des partenariats avec des opérateurs de tri. Eastman sera en mesure de fournir un sur-tri des déchets reçus, mais l'idée est bien d'avoir des déchets qui sont déjà triés dans une certaine mesure, pour avoir un gisement riche en polyester.

L'usine serait séparée en trois unités distinctes : une unité de pré-traitement et de tri, qui permettra de trier les déchets pour ne garder que ceux que la technologie d'Eastman peut traiter et les purifier. La seconde unité est celle de dépolymérisation, et la troisième est celle de repolymérisation pour produire de la matière plastique recyclée.

**Godefroy MOTTE** ajoute que ce qui est unique, pour le projet d'Eastman, est que toutes les étapes depuis le tri des déchets plastiques jusqu'à la production des granulés de matière recyclée (rPET), est fait sous un seul et même toit. Ce qui est unique et garantit la traçabilité du contenu recyclé.

**Un participant** demande pourquoi Eastman ne souhaite pas surélever son terrain encore d'avantage.

**Godefroy MOTTE** précise qu'Eastman se base sur le PLU et les références du GIEC sur les prévisions de crue centennale et millénaire. La surélévation de la parcelle entraînerait des compensations hydrauliques très importantes. C'est pourquoi Eastman travaille avec les acteurs de l'état locaux ainsi qu'avec ses partenaires pour déterminer un degré d'élévation optimal afin assurer la sécurité du site, respecter les compensations hydrauliques et limiter l'impact environnemental.

**Monsieur Patrick PESQUET** s'interroge sur l'acheminement des combustibles, qui représentent une quantité de déchets CSR et biomasse assez significative, puisqu'il s'agit d'environ 300 000 tonnes par an. Il veut notamment savoir si le fleuve sera un moyen d'acheminement privilégié.

**Cedric PERBEN** dit qu'accompagné de son partenaire, Veolia, Eastman va mettre en place un acheminement des combustibles par voie routière mais aussi par voie maritime et peut-être par voie fluviale.

**Maria Albuquerque, Directrice projet chez Veolia**, apporte des précisions sur la centrale énergétique qui sera construite par Veolia sur la parcelle d'Eastman. Elle dit qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur les combustibles, que l'approvisionnement sera flexible pour être sûr d'avoir accès aux combustibles nécessaires. Elle rappelle que les combustibles seront principalement d'origine française et dans la mesure du possible de Normandie. Le bois biomasse sera sourcé sur un périmètre européen et anglais car il y a une tension en France sur ce combustible. Les voies maritimes et fluviales soulageront le transport routier.

Le CSR, se sont des déchets industriels triés en amont qui passent par des centres de valorisation. La part non économiquement viable forme un bon combustible : c'est un déchet très sec, qui a une odeur très limitée et rend une bonne énergie de combustion.

**Laura DUCOULOMBIER** demande à Veolia de préciser comment le projet de centrale énergétique s'inscrit dans le cadre du projet de recyclage moléculaire des plastiques d'Eastman.

**Maria Albuquerque** rappelle que la dépolymérisation demande de l'énergie. Cette énergie, Eastman souhaite qu'elle soit décarbonée. Dans ce contexte, Veolia va construire une centrale énergétique qui apportera ces besoins en énergie à l'usine d'Eastman. Cette usine permettra d'avoir un impact environnemental plus favorable, puisque l'énergie serait produite avec un impact environ 50% inférieur à la production d'énergie par du gaz naturel.

Par ailleurs, Veolia et Eastman déposeront leurs demandes d'autorisations environnementales au même moment, bien que les deux projets soient distincts, afin que l'impact environnemental soit calculé dans son ensemble.

**Dominique PACORY, délégué régional Normandie de la CNDP** remercie Eastman pour le partage de toutes ces informations, et demande si elles seront mises en ligne sur un site internet dédié.

**Cédric PERBEN** confirme que ce sera le cas.

**Laura DUCOULOMBIER** précise que le site internet existe déjà ([www.concertation-eastman-normandie.fr](http://www.concertation-eastman-normandie.fr)) et qu'il sera mis à jour pour refléter les engagements du maître d'ouvrage à la suite de la concertation préalable. Toutes les informations figureront sur ce site internet.

## 5. La concertation continue et le Comité de suivi du projet

### 5.1. Le dispositif de concertation continue

**Laura DUCOULOMBIER** présente les outils de communication et de participation de la concertation continue. Elle rappelle que tous les éléments relatifs à la concertation continue seront accessibles sur le site internet de la concertation [www.concertation-eastman-normandie.fr](http://www.concertation-eastman-normandie.fr). Ce site permet d'accéder aux informations sur le projet et à l'actualité de la concertation continue, mais aussi de poser des questions directement au maître d'ouvrage et au garant de la concertation, monsieur Jean-Louis Laure, dont les coordonnées figurent sur le site internet.

**Laura DUCOULOMBIER** a précisé également qu'une stratégie dédiée pour la phase de travaux sera mise en place, notamment avec la diffusion d'actualité autour du projet dans les journaux locaux et régionaux, et la mise en place de panneaux routiers ainsi que la collaboration avec la plateforme Allô Industrie de la CCI Seine-Estuaire. Le maître d'ouvrage s'engage également à maintenir le public local informé des conclusions des études menées autour du projet, qui sont nombreuses et pour la plupart toujours en cours. Les synthèses seront publiées sur le site internet de la concertation. Une newsletter va également être mise en place, avec une diffusion mensuelle. **Laura Ducoulombier** ajoute que les informations relatives au projet seront aussi accessibles à la maison du projet, dans les locaux d'Eastman à Port-Jérôme-sur-Seine.

### 5.2. La création d'un comité de suivi du projet

**Laura DUCOULOMBIER** informe le public que, conformément aux recommandations faites par les garants de la CNDP à l'issue de la concertation préalable, Eastman a mis en place un Comité de suivi du projet, distinct de la Commission de Suivi de Site (CSS), dont les objectifs sont les suivants :

- Créer un **canal d'échanges neutre et respectueux** qui encourage les différents acteurs à exprimer leurs attentes, leurs préoccupations et leurs recommandations ;
- Valider les **modalités de communication** auprès du public autour du projet d'usine d'Eastman ;
- Présenter régulièrement **l'état d'avancement des études** et du projet et permettre au public de suivre les engagements du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation ;
- Inclure le **savoir local dans la prise de décision** ;

**Laura DUCOULOMBIER** revient sur l'organisation de ce Comité de suivi, qui sera composé de riverains, d'agents territoriaux et également de personnalités qualifiées qui pourront être associées à des séances de travail sur des sujets spécifiques. Le Comité se réunira 3 fois par an, avec une boucle d'échange continue par mail. Des sessions de travail sur des enjeux identifiés pourront être mis en place également.

**Laura DUCOULOMBIER** invite les participants souhaitant participer à ce Comité de suivi à se manifester à la fin de la réunion auprès des représentants du maître d'ouvrage.

**Godefroy MOTTE** partage son expérience passée, lors de l'ouverture d'une usine en Espagne. Une instance consultative avait également été mise en place pour cette usine, ainsi que pour beaucoup d'autres usines d'Eastman dans le monde. L'objectif est d'associer le public aux décisions autour des projets, mais aussi par exemple de faire de la sensibilisation dans les écoles.

## 6. Conclusion

**Patrick PESQUET** conclut en remerciant les participants. Il souligne également que Caux Seine Agglo sera très attentif également à la qualité architecturale de l'usine d'Eastman. C'est un aspect qu'il faut impérativement prendre en compte pour le maire de Saint-Jean-de-Folleville, qui dit qu'il sera à l'écoute des propositions d'Eastman allant dans le sens de rendre plus visuellement attractif l'usine.

**Jean-Louis LAURE** rappelle aux participants qu'ils sont face à un projet complexe aux multiples facettes. C'est un projet qui évolue pendant et avec la concertation, et chacun a le droit de participer à cette concertation. Il rappelle que son rôle est de garantir que la concertation continue se passe dans les meilleures circonstances possibles.

**Laura DUCOULOMBIER** clôture la réunion en remerciant les participants en les invitant à renseigner leurs adresses mails sur la feuille à l'entrée s'ils souhaitent être informés des avancées du projet et des prochaines actualités de la concertation continue.